

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

**Le 08 juillet 2022 à 8H30** se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS.

Étaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Sylvie GAUCHER, Fabrice LARUE, Michel MIZZI, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 29 juin 2022 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de pouvoirs : 0

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification n°2 du PLU de Mercurool-Veaunes**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Mercurool-Veaunes transmis par la commune au Syndicat le 31 mai 2022,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 9 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

**De donner un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Mercurool-Veaunes et de formuler la remarque suivante :**

Le projet de STECAL gagnerait à intégrer des dispositifs participant au développement des énergies renouvelables :

- En matière de production d'énergies renouvelables, en prévoyant l'installation de dispositifs de production, sous réserve de compatibilité avec le projet architectural du site ;
- En matière de stationnement, en prévoyant des dispositifs de recharges pour véhicules électriques.

**D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**

Président